

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 30 MAI 2014

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 30 mai 2014 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Vincent FORTINEAU, maire.

Présents : FORTINEAU Vincent, DUGENEST Jean-Claude, MAZAL Chantal, ABIAN Vincent, CASSONNET Michel, MOREAU Jean-Louis, NOLOT Jean, PETIT Pierre, , PENOT Dominique, RIGOLLET Claudie, RAYMOND Odile, FLEUR Cyril, SAUVAT Claire, BONESME Christiane
Absente excusée : ROUSSEL Corinne

Madame RAYMOND Odile est élue secrétaire de séance.

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes :

Rythmes scolaires :

Le maire rappelle au conseil municipal que la réforme des rythmes scolaires s'appliquera à la rentrée 2014. Le précédent conseil municipal avait pris l'orientation avec les communes volontaires d'un travail commun avec le CAPD. Le nouveau conseil municipal décide de confirmer définitivement l'engagement avec le CAPD afin que celui-ci puisse organiser le recrutement d'animateurs confirmés pour une mutualisation des besoins des écoles volontaires.

Le conseil d'école ainsi que les parents seront informés sur l'organisation pressentie à la rentrée 2014.

Chaufferie bois :

Le maire rappelle qu'en 2011 un diagnostic énergétique a été réalisé sur l'ensemble des bâtiments communaux. Sur ces bases plusieurs scénarios sont proposés. Le conseil municipal décide de retenir le scénario comprenant le remplacement de la chaudière fioul école par une chaudière à plaquettes bois pour tous les bâtiments communaux. Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de maître d'ouvrage avec le SDEC et à lancer la consultation pour un maître d'œuvre.

Personnel communal :

Suite au départ en retraite de plusieurs agents le conseil municipal décide de maintenir les compétences actuelles des services communaux ainsi que la prise en compte des nouveaux besoins. Pour ce faire il convient de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 35 h, de transformer le poste de cantinière de 35 h en poste à 32 h et de reconduire le poste d'ATSEM à 17 h 30 ainsi que le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 12/35^{ème} pour le ménage à l'école pour une durée de 2 ans. Suite à la proposition de la commission administrative paritaire pour l'avancement de grade, il sera créé un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2014.

Devis :

Le maire présente un devis pour la réparation de l'épareuse pour un montant de 2 415.64 € TTC

Questions diverses :

- 1- Une convention avec le conseil général sera signée pour la continuité du prêt de livre par le bibliobus et une demande sera faite pour l'installation de matériel dans les nouveaux locaux destinés à la bibliothèque.
- 2- Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de La Chapelle Saint Martin au SDIC 23.
- 3- Le conseil municipal étudie les demandes de subvention qui lui ont été soumises et fixe leur montant.
- 4- Suite à un courrier de la Fédération départementale de la Pêche demandant la position de la commune sur la destruction des piles à Puy Guillon, le conseil municipal décide de ne pas détruire les piles.

Le Maire,
Vincent FORTINEAU